

Absents: -

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de JRRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, MM. Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVIDE, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Isabelle ECHEVERRIA, M. ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA donne pouvoir à Melle Véronique TELLECHEA

M. Didier PICOT donne pouvoir à Madame le Maire

Mme Thérèse HALSOUET donne pouvoir à M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance.

OBJET: Formation de Habilitation électrique

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le caractère obligatoire de la formation de habilitation électrique pour les deux agents du service électricité.

L'ISFME (Institut Supérieur de Formation aux Métiers de l'Énergie) est le seul organisme national à proposer cette formation destinée aux personnels travaillant sur un réseau de éclairage public en basse tension.

La formation est proposée sur cinq journées consécutives. Son coût est de 1.322,56 " TTC par stagiaire, soit au total pour les deux électriciens : 2.645,12 " TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de confier la formation « Habilitation électrique » des deux électriciens de la ville à l'ISFME,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention,

- PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice

Votes pour : 29

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,